Ville de
Montauban

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 16 juillet 2020

N°133/07/2020 : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2019 - BUDGET ANNEXES PERIMETRE DE RESTAURATION IMMOBILIERES

L'an deux mille vingt, le jeudi 16 juillet à 17h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle des sports collectifs du Palais des sports J. Chirac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 juillet 2020.

Présents : 43
Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Axel DE LABRIOLLE, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-COMDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Marie-Agnès DETAILLEUR, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Mathieu PERGET, Anne-Marie GRIMAL, Fabrice MIEULET, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Solal GEA, Michel CAPPELLETTI, Olivier FOURNET, Stéphane GONZALEZ, Jacques ZAMUNER, Sandrine LAGARDE, Arnaud HILION, Andréa CARO, Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL

Représentés : 6

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Brigitte BAREGES, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Sophie LARAN à Axel DE LABRIOLLE, Aurélie BURATTI à Jean-Pierre FOISSAC, Jeannine MEIGNAN à Andréa CARO, Rodolphe PORTOLES à Laetitia DESGUERS

Mairie de Montauban - BP. 764 - F 82013 Montauban cedex
Tél. +33 (0)5 63 22 12 00 - Fax +33 (0)5 63 93 58 00
www.montauban.com
mairiemontauban@montauban.com

Imprimé sur papier recyclé.

Monsieur Axel DE LABRIOLLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n° 262 du 16 décembre 2019 portant adoption du budget primitif 2020 du budget annexe Périmètre de Restauration Immobilière de la Ville.
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

En application de la nomenclature M 14, cadre comptable et budgétaire, il est fait obligation à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats du budget annexe Périmètre de Restauration Immobilière de la Ville de Montauban.

Le résultat d'un exercice peut être défini comme étant la différence entre les titres et les mandats émis d'une part, les restes à réaliser en investissement (pas de restes à réaliser en section de fonctionnement) et les résultats antérieurs d'autre part.

A la clôture de l'exercice 2019, le résultat du budget annexe Périmètre de Restauration Immobilière de la Ville de Montauban constaté au compte administratif est le suivant :

Déficit Global d'Investissement	-300 798.49
Dont Déficit du solde d'exécution reporté (hors restes à réaliser)	-347 791.93
Dont Excédent du solde Budgétaire des Restes à Réaliser	46 993.44

Excédent global de fonctionnement	300 798.49

Résultat global de clôture, en tenant compte des restes à réaliser	0.00

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- affecter le résultat excédentaire 2019 de fonctionnement de **300 798.49 €** pour sa totalité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2019.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTEE PAR 38 VOIX POUR, 11 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

22 JUIL. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

22 JUIL. 2020

Pour certifié conforme,

Montauban, le 16 juillet 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES